

Avis de vacance interne/externe

**Direction Générale Adjointe Services Techniques
Service maintenance des espaces extérieurs
Agent(e) technique éclairage public**

Emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

**Délai de rigueur
au plus tard le :
Jeudi 13 juin 2019 inclus**

La commune de Saint Martin d'Hères est la 2ème ville du département, elle est en pleine croissance démographique (38 500 habitants). Elle accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Dynamique, elle est au cœur du développement de nombreux projets.

Missions :

Sous la responsabilité du chef d'équipe, l'agent technique du service Éclairage public : assure la pose, maintenance et les travaux d'amélioration des installations d'éclairage public, d'illuminations de Noël .

Fonctions :

- Pose, maintenance et dépannage des installations en éclairage public, et « illuminations »
- Maintenance et dépannage des installations dans le cadre d'une astreinte polyvalente « voirie »

Activités :

Pose, maintenance et dépannage des installations :

- D'éclairage public.
- D'éclairage de stade.
- D'illuminations.
- D'installation pour les événements festifs.
- Conduite et pilotage de la nacelle pour le compte d'autres services.

Astreinte polyvalente « voirie » sur le domaine public et privé de la commune

Maintenance et dépannage des installations, mise en sécurité et divers désordre (Balisage, barrière ...)

Compétences :

Bonne connaissance en électricité :

- Appliquer les procédures de recherche de pannes avec application des procédures de mise en sécurité / maîtriser la méthodologie de toutes les phases de la construction d'une installation électrique,
- Lire des plans et schémas électriques / Utiliser des appareils de mesure électrique,
- Appliquer et faire appliquer les règles d'utilisation de la nacelle.

Connaissances :

Environnement territorial
Électrotechnique
Électricité basse tension
Électronique et automatisme : notions de base
Programmation : notions de base
Schémas d'installations électriques
Normes de sécurité électrique
Normes liées au champ professionnel de l'électricité

Qualités essentielles à la tenue de l'emploi :

Rigueur
Sens du travail en équipe
Adaptation aux nouvelles technologies
Adaptabilité aux imprévus et/ou aux priorités
Autonomie et prise de décision (notamment durant les astreintes)

Conditions d'exercice :

Travail en hauteur (de 5 à 28m) : ne pas être sujet au vertige
Travail sur la voirie
Travail en contact des usagers

Conditions d'accès :

Habilitation électrique BR BC B2V HO / Habilitation électrique BR BC B2V BE
Plate-forme Élévatrice Mobile de Personne (Nacelle)
C.A.P et B.E.P Électrotechnique minimum - B.A.C Pro ELEEC souhaitable
Permis B exigé / Permis C, EC souhaitable

Conditions d'exercice particulières

7h30 / 12h et 14h / 17h selon 2 cycles de travail de 4,5 jours (mercredi après-midi ou vendredi après-midi non travaillés)

Sans modification saisonnière hiver / été

Horaires modulables selon pics d'activités : notamment travail de nuit pendant les installations d'illuminations, ou autres besoins

Densité des interventions parfois liée aux intempéries

Port d'EPI

Astreinte Éclairage public/Polyvalente (mise en sécurité...) : 7/7 jours du lundi au lundi : 24h/24h

1 agent - par rotation soit environ 1/4 semaines - pour effectuer des travaux de mise en sécurité, dépannage des installations et résolution d'incidents divers de voirie.

Polyvalence selon les nécessités du service

Participation aux manifestations parfois en dehors des horaires habituels de travail

Avantages et participations de l'employeur**Sans condition d'ancienneté**

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Conditions de rémunérations :

Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
Régime indemnitaire (RIFSEEP)

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les candidatures des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux seront examinées en priorité. Les candidats(es) intéressés(es) par cet emploi, voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation adressée à Monsieur le Maire + CV)

Par courrier : Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences

Par mail : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

Le Directeur Général des Services,

